

- ☉ Chaque section ci-dessous décrit une action que vous pouvez entreprendre et fournit les instructions que vous devez suivre.
- ☉ Tous les documents que vous présentez comme justificatif de nom et justificatif d'assurance doivent indiquer le même nom que celui qui figurera sur l'immatriculation.
- ☉ Les formulaires marqués d'un astérisque (*) sont disponibles dans tous les bureaux du Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles, DMV) et sur le site dmv.ny.gov. Les formulaires de taxe de vente sont également disponibles auprès du Département des impôts et des finances (Department of Taxation and Finance) de l'État de New York.

POUR IMMATRICULER un véhicule dans l'État de New York, vous devez apporter les documents suivants à un bureau du DMV :

1. Une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (*formulaire MV-82**).
2. Un justificatif de propriété (*voir page 3*). S'il y a plus de 2 propriétaires, vous devez également fournir une déclaration de partenariat ou de propriété commune (*formulaire MV-83T**).
3. Une carte d'assurance de l'État de New York au nom du demandeur (*voir page 3*).
4. Un justificatif d'inspection (*voir page 4*).
5. Un justificatif de quitus de la taxe de vente ou des formulaires de taxe de vente dûment remplis (*voir page 4*).
6. Un justificatif d'identité : un permis de conduire, un permis d'apprenti conducteur ou une carte d'identité pour non-conducteur avec photo de l'État de New York en cours de validité, ou consultez le formulaire ID-82* (*Justificatifs d'identité pour l'immatriculation et le titre de propriété*).
7. Si une société immatricule le véhicule, un justificatif de constitution en société (*voir page 4*).
8. Si un partenariat immatricule le véhicule, un justificatif du partenariat (*voir page 4*).
9. Si deux personnes immatriculent le véhicule, chacune d'elles doit fournir des informations à la section 1, signer la section 6 du formulaire MV-82* et présenter un justificatif d'identité.
10. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du véhicule, le propriétaire doit remplir et signer la section 3 du formulaire MV-82*. Le propriétaire doit présenter un justificatif valable du nom et de la date de naissance du propriétaire (*voir le point 6 ci-dessus*) et un justificatif valable de propriété du véhicule (*voir page 3*).
11. Une déclaration de kilométrage si le modèle du véhicule est de 2011 ou plus récent et s'il est transféré dans les 20 ans suivant l'année de sa fabrication. Par exemple :
 - Une déclaration de kilométrage est nécessaire pour un modèle de véhicule de 2011 qui est transféré de 2011 à 2030.
 - Une déclaration de kilométrage est nécessaire pour un modèle de véhicule de 2018 qui est transféré de 2018 à 2037.
 Si le justificatif de propriété ne contient pas de déclaration de kilométrage, le nouveau propriétaire et le vendeur doivent remplir et signer la section « Déclaration de kilométrage » du formulaire MV-103*.
12. Si le justificatif de propriété provient de l'État de New York et que le véhicule a 8 ans ou moins, présentez une déclaration de dommages. Si le justificatif de propriété ne comprend pas de déclaration de dommages, le nouveau propriétaire et le vendeur doivent remplir et signer la section « Déclaration de dommages » du formulaire MV-103*.
13. Un acte de vente (*voir page 4, Justificatif de quitus de la taxe de vente*).
14. Une procuration originale si une personne, un partenariat ou une société donne procuration à une personne pour acheter, vendre ou immatriculer un véhicule (*voir page 4, Procuration*).
15. Paiement. Les frais peuvent être payés en espèces, par chèque, par mandat ou par carte de crédit (*Visa, Mastercard, American Express ou Discover*). Le titulaire de la carte de crédit doit être présent lors de la transaction.

POUR REMPLACER des éléments d'immatriculation perdus, détruits ou endommagés :

1. Présentez une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (*formulaire MV-82**).
2. Si l'une des plaques d'immatriculation du véhicule est manquante, fournissez l'autre plaque.
3. Si l'immatriculation ou les plaques du véhicule sont manquantes à la suite d'un acte criminel, présentez un « Rapport d'éléments de véhicules à moteur perdus, volés ou confisqués » (*formulaire MV-78B*) ou une lettre d'un service de police et l'immatriculation ou les plaques seront remplacées gratuitement.
4. Présentez un justificatif d'identité (*voir le point 6 ci-dessus*).
5. Pour remplacer les plaques d'immatriculation du véhicule, présentez une carte d'assurance de l'État de New York au nom du demandeur (*voir page 3, Justificatif de couverture d'assurance*).
6. Acquitez-vous des frais (*voir le point 15 ci-dessus*).

POUR MODIFIER les informations qui figurent sur un document d'immatriculation, un titre de propriété ou les deux :

1. Présentez une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (*formulaire MV-82**).
2. Pour les véhicules de 1973 ou plus récents, fournissez le titre de propriété (*formulaire MV-999*).
3. Présentez un justificatif d'identité du demandeur ou du propriétaire (*voir le point 6 sous « Pour immatriculer » ci-dessus*).
4. Pour un changement de nom, de partenariat, d'année du véhicule, de numéro d'identification du véhicule ou de classe d'immatriculation, fournissez :
 - a. un justificatif d'inspection, au besoin (*voir page 4*)
 - b. un justificatif du changement
 - c. un justificatif d'assurance
5. Acquitez-vous des frais (*voir le point 15 sous « Pour immatriculer » ci-dessus*).

POUR RENOUVELER : une immatriculation de véhicule, fournissez :

1. Une invitation à renouveler l'immatriculation du véhicule dûment remplie (*formulaire MV-3 ou OP-3*). Si le formulaire n'est pas disponible ou si des informations figurant sur le formulaire doivent être corrigées, fournissez une demande d'immatriculation ou de titre de propriété de véhicule dûment rempli (*formulaire MV-82**) et un justificatif d'identité (*voir le point 6 sous « Pour immatriculer » à la page 1*).
2. Un justificatif d'identité : un permis de conduire, un permis d'apprenti conducteur ou une carte d'identité pour non-conducteur avec photo de l'État de New York en cours de validité, ou consultez le formulaire ID-82* (*Justificatifs d'identité pour l'immatriculation et le titre de propriété*).
3. Une carte d'assurance de l'État de New York (*voir page 3*).
4. Un justificatif d'inspection, au besoin (*voir page 4*).
5. Acquitez-vous des frais (*voir le point 15 sous « Pour immatriculer » à la page 1*).

POUR TRANSFÉRER DES PLAQUES vers un autre véhicule :

1. Présentez une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (*formulaire MV-82**).
2. Fournissez un justificatif de propriété (*voir page 3, Justificatifs valables*).
3. Fournissez une carte d'assurance de l'État de New York au nom du demandeur. La carte doit correspondre au véhicule vers lequel les plaques seront transférées (*voir page 3*).
4. Fournissez un justificatif d'inspection (*voir page 4*).
5. Fournissez un quitus de la taxe de vente (*voir page 4*).
6. Présentez un justificatif d'identité (*voir le point 6 sous « Pour immatriculer » à la page 1*).
7. Si le demandeur n'est pas le propriétaire du véhicule, le propriétaire doit remplir et signer la section 3 de la demande d'immatriculation ou de titre de propriété de véhicule (*formulaire MV-82**). Le propriétaire doit présenter un justificatif valable du nom et de la date de naissance du propriétaire (*voir le point 6 sous « Pour immatriculer » à la page 1*) et un justificatif valable de propriété du véhicule (*voir page 3*).
8. Acquitez-vous des frais (*voir le point 15 sous « Pour immatriculer » à la page 1*).

**POUR NE DEMANDER QU'UN
TITRE DE PROPRIÉTÉ,
ET NON UNE IMMATRICULATION**

- pour un véhicule de 1973 ou plus récent
- pour une remorque de 1973 ou plus récente dont le poids à vide est d'au moins 1000 livres
- pour une maison préfabriquée de 1995 ou plus récente d'une largeur minimale de 8 pieds, ou d'une longueur de 40 pieds lorsqu'elle est transportée, ou d'une surface d'au moins 320 pieds carrés une fois la maison érigée sur un site

1. Présentez une demande de titre de propriété (*formulaire MV-82TON**) ou une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (*formulaire MV-82**).
2. Fournissez un justificatif de propriété (*voir page 3*). S'il y a plus de 2 propriétaires, vous devez également fournir une déclaration de partenariat ou de propriété commune (*formulaire MV-83T**).
3. Fournissez un justificatif d'identité du propriétaire (*voir le point 6 sous « Pour immatriculer » à la page 1*).
4. Si le titre de propriété sera au nom d'une société, fournissez un justificatif de constitution en société (*voir page 4*).
5. Si le titre de propriété sera au nom d'un partenariat, fournissez un justificatif de partenariat (*voir page 4*).
6. Fournissez un quitus de la taxe de vente : un reçu (*formulaire FS-6T*) disponible dans tous les bureaux du Département des véhicules à moteur, ou un certificat de vente au détail (*formulaire MV-50*) d'un concessionnaire de l'État de New York (*voir page 4*).
7. Fournissez une déclaration de kilométrage si le modèle du véhicule est de 2011 ou plus récent et s'il est transféré dans les 20 ans suivant l'année de sa fabrication (*voir le point 11 sous « Pour immatriculer » à la page 1*). Si le justificatif de propriété ne contient pas de déclaration de kilométrage, le nouveau propriétaire et le vendeur doivent remplir et signer la section « Déclaration de kilométrage » du formulaire MV-103*.
8. Si le justificatif de propriété provient de l'État de New York et que le véhicule a 8 ans ou moins, présentez une déclaration de dommages. Si le justificatif de propriété ne contient pas de déclaration de dommages, le nouveau propriétaire et le vendeur doivent remplir et signer la section « Déclaration de dommages » du formulaire MV-103*.
9. Envoyez un chèque ou un mandat à l'ordre du « Commissioner of Motor Vehicles ». Les frais d'obtention d'un titre de propriété sont les suivants :
 - 50 \$ pour un véhicule, une remorque ou un navire
 - 125 \$ pour une maison préfabriquéeLa plupart des demandes d'un titre de propriété uniquement peuvent être traitées dans tous les bureaux du DMV (*voir la « REMARQUE » ci-dessous*), mais vous pouvez aussi envoyer par courrier les documents décrits dans cette section à l'adresse ci-dessous (envoyez des photocopies du justificatif d'identité, de la société ou du partenariat).

Title Bureau
NYS Department of Motor Vehicles
6 Empire State Plaza
Albany, NY 12228

**N'ENVOYEZ PAS DE DEMANDES D'IMMATRICULATION
DE VÉHICULES À CETTE ADRESSE.**

**REMARQUE : vous ne devez envoyer au Bureau des titres
(Title Bureau) que les demandes d'UN SEUL TITRE DE
PROPRIÉTÉ qui concernent les aspects suivants :**

- droit de rétention du garagiste
- certificats de sauvetage
- maisons préfabriquées
- bateaux
- véhicules cautionnés
- concessionnaire ou fabricant qui souhaite obtenir un titre de propriété pour un véhicule qui a été retourné par l'acheteur en vertu de la « Lemon Law »

JUSTIFICATIFS VALABLES (ne fournissez que les documents originaux) :

JUSTIFICATIFS DE PROPRIÉTÉ

Si aucune des situations décrites ci-dessous ne s'applique à vous, consultez le site dmv.ny.gov ou rendez-vous dans un bureau du DMV.

1. Si le véhicule a été acheté chez un concessionnaire de l'État de New York et qu'il est :
 - a. **Neuf**, fournissez un certificat de vente au détail (formulaire MV-50) ou un reçu de transaction du DMV de l'État de New York émis par le concessionnaire **ET** un certificat d'origine du fabricant.
 - b. **D'occasion**, fournissez un certificat de vente au détail (formulaire MV-50) ou un reçu de transaction du DMV de l'État de New York émis par le concessionnaire **ET** soit un titre de propriété, soit une immatriculation transférable.

2. Si le véhicule a été acheté chez un concessionnaire situé hors de l'État de New York et que le titre de propriété n'est pas détenu par le titulaire du droit de rétention :
 - a. Pour un **véhicule NEUF** : fournissez un acte de vente **ET** un certificat d'origine du fabricant (Manufacturer's Certificate of Origin, MCO) transféré au nouveau propriétaire. Si le MCO n'a pas d'espace pour un transfert, présentez le MCO et un acte de vente pour chaque transfert et toute réaffectation.
 - b. Pour un **véhicule D'OCCASION** : fournissez un acte de vente **ET** un titre de propriété ou une immatriculation transférable original(e) hors de l'État, et toute réaffectation.

3. Si le véhicule a été acheté hors de l'État et que le titulaire du droit de rétention détient le titre de propriété :
 - a. Fournissez une copie du titre de propriété au nom du propriétaire, **certifiée par le titulaire du droit de rétention ou par l'Agence des véhicules à moteur de l'État concerné**. La certification doit figurer sur la même page **OU** sur une note de titre de propriété **OU** sur un extrait de propriété délivré par l'Agence des véhicules à moteur, et indiquer le nom du propriétaire du véhicule **ET**
 - b. Fournissez une déclaration du titulaire du droit de rétention qui comprend le nom du propriétaire et l'année, la marque et le numéro d'identification du véhicule (Vehicle Identification Number, VIN). La déclaration doit être rédigée sur le papier à en-tête du titulaire du droit de rétention, et doit indiquer que ce dernier détient le titre de propriété original et comprend que la copie du titre sera utilisée pour immatriculer le véhicule à New York. La déclaration ne doit être assujettie à aucune condition (par exemple, le titulaire du droit de rétention ne peut pas exiger que le DMV l'informe après l'immatriculation du véhicule).

Important : le DMV ne peut pas émettre une immatriculation ou un titre de propriété transférable tant que vous ne lui avez pas remis les documents de propriété hors de l'État. Envoyez une demande de titre de propriété de l'État de New York, le titre ou les documents de propriété que le titulaire du droit de rétention vous a remis et une copie de votre immatriculation de l'État de New York au Bureau des titres à l'adresse indiquée ci-dessous. Le DMV vous enverra par courrier le titre de propriété ou l'immatriculation transférable.

Title Bureau, NYS Department of Motor Vehicles, 6 Empire State Plaza, Albany NY 12228

-
4. Si le véhicule a été obtenu en leasing auprès d'une société de leasing hors de l'État et que cette dernière détient le titre de propriété :
 - a. Fournissez une copie du titre de propriété hors de l'État au nom de la société de leasing **ET**
 - b. Une lettre de la société de leasing indiquant que cette dernière reconnaît et comprend que la copie du titre de propriété sera utilisée pour immatriculer le véhicule dans l'État de New York **ET**
 - c. Une demande d'immatriculation ou de titre de propriété d'un véhicule dûment remplie (formulaire MV-82*) avec la section « Si le PROPRIÉTAIRE du véhicule est DIFFÉRENT du DEMANDEUR » signée par le propriétaire du véhicule **OU** une procuration dans laquelle le propriétaire du véhicule vous donne l'autorisation d'immatriculer le véhicule dans l'État de New York.
 - d. Fournissez également une copie du contrat de leasing du véhicule qui indique le paiement mensuel du leasing et la durée de celui-ci. **REMARQUE** : il se peut que vous deviez payer la taxe de vente de l'État de New York sur le solde des paiements de leasing.

Lorsque vous achetez un véhicule en leasing, la société de leasing doit vous transférer le titre de propriété. Pour transférer la propriété du véhicule à votre nom, vous devez remplir le formulaire MV-82* ou MV-82TON*, et payer la taxe de vente applicable.

JUSTIFICATIF DE COUVERTURE D'ASSURANCE

1. Carte d'identification d'assurance de l'État de New York actuelle et valide au nom du demandeur ou
2. Pour un véhicule de location, formulaire FH-1 (certificat d'assurance) ou
3. Permis délivré par le Département des transports (Department of Transportation, DOT) fédéral ou le Département des transports de l'État de New York ou
4. Certificat d'auto-assurance.

JUSTIFICATIFS VALABLES (suite)

JUSTIFICATIF D'INSPECTION

1. Les véhicules achetés chez un concessionnaire de l'État de New York **doivent** être inspectés dans le cadre de la vente. L'inspection doit être notée sur le certificat de vente (formulaire MV-50) ou le certificat de vente électronique (formulaire eMV-50).
2. Les véhicules qui transportent des passagers peuvent nécessiter :
 - Autorité d'exploitation du DOT de l'État de New York (consulter le site <https://www.dot.ny.gov/divisions/operating/oss/bus/passenger>) ;
 - Inspection du DOT de l'État de New York (consulter le site <https://www.dot.ny.gov/divisions/operating/oss/bus/inspection>); et/ou être assujettis aux
 - critères de l'Article 19-A (consulter le site <https://dmv.ny.gov/motor-carriers/information-and-forms-article-19>)
3. Tous les autres véhicules doivent être inspectés après leur première immatriculation dans l'État de New York. Lorsque vous immatriculez votre véhicule, vous recevez une vignette d'inspection provisoire de 10 jours à placer sur le véhicule. Votre véhicule doit passer l'inspection sous 10 jours.

VÉHICULES MODIFIÉS

1. Si votre véhicule a été modifié ou agrandi pour augmenter la capacité en passagers, vous devez présenter au bureau du DMV une photographie ou une copie de toutes les étiquettes ou plaques (normalement placées sur la porte côté conducteur). Si le véhicule a été modifié ou agrandi et a maintenant une capacité de 9 places assises adultes ou plus (y compris le conducteur), vous devez montrer l'inspection originale du DOT de l'État de New York OU une lettre d'exemption du DOT de l'État de New York.

JUSTIFICATIF DE QUITUS DE LA TAXE DE VENTE

1. Si le véhicule a été acheté chez un concessionnaire de l'État de New York, fournissez le certificat de vente (formulaire MV-50).
2. Si le véhicule a été acheté chez un concessionnaire situé hors de l'État de New York, un particulier ou une société, remplissez le formulaire DTF-802**. La section 6 doit également être remplie si le véhicule est un cadeau ou est vendu en dessous de la juste valeur marchande à une personne autre qu'un conjoint, un parent, un enfant, un beau-parent ou un enfant du conjoint. Si la section 6 n'est pas requise, un acte de vente signé par le vendeur est nécessaire. Si une remorque est vendue en dessous de la juste valeur marchande ou est un cadeau, la section 6 doit toujours être remplie.
3. Si vous réclamez une exemption du paiement de la taxe de vente, remplissez le formulaire DTF-803**. Vous pouvez être tenu(e) de présenter un justificatif de l'exemption.
4. Si la taxe de vente a été payée à un autre État et que le crédit pour ce paiement est autorisé, remplissez le formulaire DTF-804** et fournissez un acte de vente. Vous devez payer le solde dû, le cas échéant. Si le crédit n'est pas autorisé, remplissez le formulaire DTF-802**.

JUSTIFICATIF OF CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

1. Fournissez un titre, une immatriculation ou un numéro de plaque de l'État de New York émis pour un véhicule qui est immatriculé par la société ou
2. Fournissez une copie certifiée du certificat de constitution en société ou
3. Fournissez un certificat sous scellé, ou un récépissé de dépôt émis par le Département d'État de l'État de New York.
4. Pour les organisations commerciales autres que les sociétés (par exemple, LLP, LLC, etc.), veuillez contacter un bureau du DMV pour connaître les justificatifs valables.

JUSTIFICATIF DE PARTENARIAT, DE DBA OU D'UTILISATION D'UN NOM COMMERCIAL

1. Pour un partenariat - fournissez un certificat de partenariat déposé auprès du greffier du comté.
2. Pour les personnes utilisant un nom commercial (DBA) - fournissez une copie du récépissé de dépôt du DBA émis par le greffier du comté.
3. Pour les sociétés utilisant un nom d'emprunt - fournissez une copie certifiée du certificat de nom d'emprunt émis par le Secrétaire d'État, Division des entreprises.

PROCURATION

Une procuration doit être présentée lorsqu'une entité (c'est-à-dire le « mandant ») accorde le pouvoir, en vertu d'une procuration, à une personne (le « mandataire ») d'acheter, de vendre ou d'immatriculer un véhicule qui appartient au mandant. La procuration doit contenir les éléments suivants :

1. la date à laquelle la procuration a été signée par le mandant ;
2. la signature authentifiée, le nom et l'adresse du mandant (l'entité qui accorde la procuration) ;
3. le nom et l'adresse du mandataire (la personne à qui le pouvoir est accordé en vertu de la procuration) ;
4. le cas échéant, le nom et l'adresse de la société ou du partenariat.

REMARQUE : le mandataire (personne qui reçoit la procuration) doit écrire « P.A. » après sa signature sur tous les formulaires.